



Forum pancanadien sur la traite des personnes Toronto, novembre 2012



Faits saillants

Le Conseil canadien pour les réfugiés (CCR) a organisé un Forum pancanadien sur la traite des personnes le 28 novembre 2012, conjointement avec sa Consultation d'automne 2012 qui avait lieu à Toronto. Le forum a permis aux organismes non gouvernementaux de développer des recommandations à propos des politiques prioritaires et à échanger des idées et des stratégies pour répondre aux besoins des personnes ayant subi la traite au Canada.

Environ 80 individus provenant de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, du Manitoba, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Ontario, du Québec et de la Saskatchewan ont participé au forum.

Des représentants d'ONG, des prestataires de services et des personnes du milieu universitaire impliquées dans la recherche sur la traite des personnes figuraient parmi les participants.

Le forum était divisé en trois sessions globales dédiées à :

- > Partager les expériences, les réponses et les stratégies afin d'aider efficacement les personnes ayant subi la traite;
- > Analyser les obstacles dans la protection fournie actuellement aux survivants de la traite;
- > Identifier les priorités d'élaboration de politiques et discuter des stratégies afin de mettre en œuvre une réponse nationale des ONG pour surmonter les obstacles identifiés.

Les besoins identifiés au cours du forum peuvent servir d'orientation pour les mesures et pour le développement des politiques dans le cadre de la lutte contre la traite, dans le but d'assurer la protection des droits des personnes ayant subi la traite. Les propos tenus lors du forum ont bien souligné que tous les paliers de gouvernement – local, provincial et fédéral – ont un rôle important à jouer dans l'amélioration du système canadien de protection de même que pour améliorer l'accessibilité de ce système pour les personnes ayant subi la traite, et qu'ils devraient fortement se concentrer sur les besoins individuels des survivants au-delà d'une approche basée sur l'application des lois.

Parmi les priorités examinées au forum, les participants ont identifié le besoin d'un leadership provincial accru et de plus de dialogue sur le rôle des provinces dans la lutte contre la traite des personnes aux fins d'exploitation sexuelle, de travail et d'autres types d'exploitation. Les participants ont également reconnu l'importance, comme stratégies clés pour renforcer le réseau de lutte contre la traite à travers le pays, du soutien des relations déjà existantes et de la création de nouvelles alliances entre les ONG, les intervenants de première ligne et les forces de l'ordre locales et nationales.

Les préoccupations soulevées lors du forum ont démontré qu'afin d'assurer une protection adéquate aux personnes ayant subi la traite, le *Plan d'action national de lutte contre la traite de personnes*, lancé le 6 juin 2012, (disponible au : <http://bit.ly/Xw9ApW>) tout comme les futures politiques en la matière, devront inclure des dispositions juridiques basées sur le respect des droits humains des personnes touchées et devront être inclusives d'elles.

Recommandations

Les participants du forum ont développé une série de recommandations concentrées sur la défense des droits et sur l'implication d'un éventail d'intervenants, incluant les services de police et d'immigration, les gouvernements provinciaux et autres décideurs ainsi que les ONG et les prestataires de services. Ces recommandations identifient quelques-unes des actions à prendre aux niveaux local, provincial et fédéral afin de subvenir aux besoins des personnes ayant subi la traite. Elles proposent des rôles pour le CCR et pour le réseau national de lutte contre la traite afin de faire progresser la lutte.

Sensibilisation

- > Éduquer par le biais de récits de traite réels, rencontrés sur le terrain.
- > Utiliser le modèle des projets de voisinage pour éduquer les communautés sur la réalité de la traite et sur la manière de l'identifier.
- > Développer des outils adaptés aux différentes communautés en utilisant différents médias (exemple : les jeunes, les Autochtones, les nouveaux arrivants, les gens d'affaires, les professionnels de la santé).
- > Promouvoir la formation juridique sur les législations canadiennes contre la traite.
- > Impliquer les jeunes dans la lutte et les rejoindre par divers médias.

Services

- > Coordonner les services existants au niveau provincial – construire à partir de ce qui existe déjà.
- > Élaborer des protocoles locaux de services pour les personnes ayant subi la traite.
- > Réorienter les priorités de financement des services en fonction des besoins locaux et provinciaux.
- > Diriger les fonds vers les programmes de formation réalisés pour et par les prestataires de services, au-delà d'une approche basée sur l'application des lois.
- > Prévoir des formations spéciales aux agents des services frontaliers, basées sur les stratégies d'interventions et sur les stratégies pour répondre aux besoins des personnes ayant subi la traite.

Politique sur les cas internationaux

- > Créer des critères clairs et des directives cohérentes concernant la délivrance des permis de séjour temporaire (PST). (Plus d'information sur les PST est disponible au : <http://bit.ly/VhO7q3>)
- > Assurer la protection inconditionnelle des personnes ayant subi la traite et de leurs familles indépendamment de la situation légale de la poursuite des trafiquants.
- > Prendre en compte les différentes formes de coercitions, outre la coercition physique, lors de l'évaluation des demandes de PST.
- > Étendre la protection aux membres de la famille immédiate des personnes ayant subi la traite, qu'elle ait eu lieu au Canada ou à l'étranger.
- > Éliminer les frais pour les PST et les demandes de considérations d'ordre humanitaire pour les personnes ayant subi la traite et leurs familles.
- > Identifier les effets des récents changements aux lois d'immigration et au système de protection des réfugiés sur les personnes ayant subi la traite (Projets de loi C-31 et C-10 en 2012). (Le CCR a émis des commentaires sur les deux projets de loi, ils sont disponibles au : <http://bit.ly/AFawZn> et au : <http://bit.ly/Xw9Wgn> respectivement.
- > Appliquer un système de surveillance pour le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) et modifier les paramètres du programme afin d'offrir aux travailleurs temporaires étrangers des permis de travail propre aux secteurs ou propre aux provinces.



CONSEIL CANADIEN POUR LES RÉFUGIÉS

6839A Drolet #301, Montréal QC, H2S 2T1
 tél. (514) 277-7223, téléc. (514) 277-1447
 courriel : info@ccrweb.ca site web : ccrweb.ca



FONDATION
CANADIENNE
DES FEMMES